



CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Séance du 6 juillet 2016

**Intervention de Philippe LAURENT,
Président du CSFPT**

Madame la Ministre,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames, Messieurs,

Cher(e)s collègues,

C'est pour moi, c'est pour nous, un honneur renouvelé de vous accueillir à nouveau dans notre enceinte, à l'occasion d'une séance plénière particulièrement riche et importante, qui clôture un semestre très actif et productif.

Vous le savez, au CSFPT, le dialogue social est permanent, modeste et surtout concret. Concret car nous avons à cœur de formuler des propositions réalisables et

réalisables, concret parce qu'il s'appuie sur la riche expérience des élus et des syndicats qui y siègent.

Le dialogue avec le Gouvernement est donc pour nous toujours bienvenu, sachant que les différences qui existent le rendent encore plus fructueux.

Je vous remercie d'autant plus d'avoir accepté notre invitation qu'aujourd'hui nous examinons et votons le rapport « Demain, la fonction publique territoriale » qui conclut un travail inédit, collectif et proactif d'auto saisine.

J'ai souhaité effectivement que puisse être réalisé, en début de mandat, cet exercice de réflexion transversal afin de faire un bref état des lieux et de voir quels seront les points saillants de l'avenir en pointant quelques priorités qui nous semblent dominantes.

Au lieu d'être thématique comme les autres rapports, il s'agissait de construire une approche plurielle aussi exhaustive que possible et tenant compte des évolutions du contexte institutionnel que nous connaissons bien : réformes territoriales, évolutions globales de la fonction publique dans son ensemble...

Il est normal qu'une institution, dont la vocation est le dialogue social et l'examen de textes pour le futur, prenne le temps de réfléchir de manière globale.

Nous nous plaignons tous, dans nos divers mandats et fonctions, du manque de temps. Au CSFPT, nous avons essayé de prendre ce temps de l'anticipation.

Réflexion libre sans aucune commande préalable et sans cadre prédéterminé, tel était le défi, je le répète inédit, de notre Conseil.

Au total, le document présenté résulte d'environ dix mois de travail et de négociations parfois difficiles, toujours riches. L'aboutissement de ce travail n'aurait pas été possible sans l'implication particulière et les talents de diplomate de Bruno COLLIGNON et la présence active de Jean-Claude HAIGRON. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Bien sûr, on peut, dans l'abstrait, rêver d'un document qui aurait été plus concret ou précis, proposant des réformes plus détaillées, plus abouties.

Nous avons fait le choix primordial de respecter *la pluralité des points de vue* – évidente dans un organisme qui réunit les syndicats et les employeurs – mais aussi de *ne pas obérer ou préempter l'avenir*, nous laissant ainsi la faculté de réévaluer les priorités en fonction de l'actualité et d'évolutions conjoncturelles.

Ce travail a donc permis de passer en revue les principaux thèmes actuels et futurs ; statutaires, de gestion, d'organisation ou d'action et de protection sociale, de dialogue social…

Au total, ce rapport a pour intérêt de pointer les sujets d'avenir à partir du présent et il n'a, je crois, omis aucun sujet essentiel en ouvrant ou engageant des réflexions qui mériteraient, évidemment, d'être approfondies par le CSFPT, dans chacune des formations spécialisées requise.

Quoiqu'il en soit, l'exercice vaut par lui-même : il n'était pas évident, il n'a pas été facile de produire un document consensuel, cohérent sur autant de sujets dont certains font encore polémique.

Mais nous avons expérimenté cette difficulté pour d'autres auto saisines plus ciblées, pour lesquelles il a été difficile de dégager des points de vue convergents.

Voici, Madame la Ministre, les origines, les intentions et l'esprit du document que nous proposons aujourd'hui.

Vous y retrouverez sans doute des sujets qui vous préoccupent également » ?) : la protection sociale complémentaire, le reclassement professionnel, les filières en tension, l'organisation même du dialogue social, l'évolution de la formation professionnelle des agents…

Autant de chantiers qu'il faut sans cesse reprendre et qui ont fait, font et feront l'objet d'auto saisines approfondies par le CSFPT.

Ainsi, vous avez reçu récemment le rapport sur la filière animation que nous vous avons présenté avec Jésus de CARLOS, président de la FS 3.

De nombreux autres travaux en cours au CSFPT rejoignent vos préoccupations: un bilan de la loi de 2017 sur la mise en œuvre de la formation pour les agents territoriaux, un bilan de la mise en place de la PSC dans les collectivités, un travail sur la catégorie Aet, à l'automne, nous aborderons une réflexion sur les ATSEM dont les missions ont été souvent et fortement bousculées par la réforme des rythmes scolaires. Nous n'oublions pas les agents des outre-mer et nous allons poursuivre le travail déjà engagé pour Mayotte sur d'autres sujets.

Madame la Ministre, ces quelques points d'actualité vous montrent la vitalité du CSFPT et son souci de participer activement à l'évolution du monde territorial. Nous le faisons d'ailleurs régulièrement avec l'examen des textes en cours, avec une dominante statutaire liée à PPCR.

Tout ce travail ne pourrait se faire sans une implication régulière et dynamique de l'ensemble des membres du CSFPT, élus et représentants syndicaux, que je voudrais aujourd'hui remercier très chaleureusement.

Ma gratitude va aussi aux fonctionnaires de la DGCL avec qui nous travaillons quotidiennement en très bonne entente.

Nous avons pu aussi développer des relations positives avec la DGAFP à l'occasion de notre participation au Conseil commun et à l'agenda social.

Merci aussi à l'équipe du CSFPT, modeste par le nombre mais qui s'est particulièrement investie pour la rédaction du « Livre blanc ».

De fait, le CSFPT n'est pas seul, il intervient dans une chaîne d'instances importantes et variées - CNSDIS, CCPM, CNEN - il est donc primordial de bien articuler les réunions et les avis de ces instances. Je sais que les organisations syndicales sont sensibles à ce sujet et vous en ont saisi. Il serait sans doute fructueux de pouvoir organiser une coordination informelle préalable sur les grands sujets qui sont communs à ces instances afin que les points de vue puissent être harmonisés.

Voilà, Madame la Ministre, les quelques points qui constituent notre actualité et dont je voulais vous faire part pour nourrir nos échanges.

Je vous remercie à nouveau d'être parmi nous qui allons écouter avec intérêt vos propos et vos priorités.